RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE MOUDEYRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUDEYRES SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2026 DCM 2026 / 036

Nombre de membres
- **En exercice : 11**
- **Présents : 10**
- **Excusés représentés : 0**
- **Absents : 1**
- **Votants : 10 Pour : 10**
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 05 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le treize du mois d'octobre à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Moudeyres, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GENTES Laurent, Maire.

Présents :	CELLE Éric	CHANAL Fabrice	CROZE Michel
	DESCAMPS Véronique	GENTES Laurent	GRAIL Gaétan
	HOPFNER Laurie	MAURIN Anne-Gaëlle	MONTAGNON Estelle
	SAURON Jérôme		

Absent(s) excusé(s):

Absents : DE JOCAS Marie-Astrid

Secrétaire de séance : CROZE Michel

PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ

Monsieur le Maire donne lecture du courriel envoyé par l'école privée de Lantriac, courriel par lequel l'école sollicite une participation financière de la commune pour l'année scolaire 2025-2026. Pour cette année scolaire 2025-2026, quatre enfants de Moudeyres étaient scolarisés dans cette école.

Monsieur le Maire propose de se baser sur le coût moyen départemental par élève de l'école publique pour définir les participations aux frais de scolarité, quelque soit l'école concernée. Ce coût a été fixé par la Préfecture et le Directeur académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Loire à 899.94 € à compter de l'année scolaire 2023/2024.

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **Approuve** le versement d'une participation financière de 899.94 € par enfant soit 3 599.76 € au total à l'école privée de Lantriac ;
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65, article 6558, du budget principal 2026 ;
- **Charge** Monsieur le Maire de la présente décision.

AR Prefecture
043-214301442-20261013-2026_036-DE
Reçu le 16/10/2026

Fait et délibéré les an, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

Le Maire,
Laurent GENTES



AR Prefecture

043-214301442-20261013-2026_036-DE
Reçu le 16/10/2026